

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 43 - Vendredi 20 novembre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AVIS A LA POPULATION

Ramassage des déchets verts – INFORMATION

Dorénavant, le ramassage des déchets verts sera effectué toute l'année, chaque mercredi dès 07 h.00, dans toute la localité. Hors des jours de ramassage, il est toujours possible de déposer les déchets compostables dans les containers verts installés à divers endroits de la localité.

Ramassage du papier par les écoles

Nous informons la population que cette année exceptionnellement, les écoles ne pourront pas effectuer le ramassage du papier qui devait se faire dans le courant du mois de novembre. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les Services techniques

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77 LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement concernant les déchets de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 38 du 16 octobre 2015 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La Neuveville, le 20 novembre 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la dépense périodique de CHF 134'750.- pendant 4 ans (2016-2019) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale a été publié dans la feuille officielle d'avis no 38 du 16 octobre 2015 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum n'a été déposé à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 20 novembre 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement tarifaire relatif au règlement concernant les déchets de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 38 du 16 octobre 2015 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La Neuveville, le 20 novembre 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

SOUPER DE NOËL 2015

Un Noël différent le soir du 24 décembre 2015. A toute les personnes intéressées à partager cette soirée avec nous !

Inscrivez-vous et venez passer un chaleureux moment en notre agréable compagnie.

Le jeudi 24 décembre 2015 à la salle des Epancheurs, en face de la gare à La Neuveville dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 12 décembre 2015 au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.



Bulletin d'inscription au souper de Noël 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA, lieu :

Date : Nb de personnes :

A envoyer à :

Contrôle des habitants, Mme M. Ramdoo-Dick

Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

Tél: 032 752 10 00 / Fax: 032 752 10 09 / E-mail: ph@neuveville.ch

Au plus tard le samedi 12 décembre 2015

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 38 du 16 octobre 2015 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La Neuveville, le 20 novembre 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

LE CONSEIL GENERAL
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs
mercredi 2 décembre 2015 à 18.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015
3. Plan financier 2016 – 2020 : décision (J.-P. Devaux)
4. Budget de fonctionnement 2016, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF de 674'715.- TTC pour une gestion de la circulation par l'aménagement de zones 30 km/h et d'une zone de rencontre sur le territoire communal : arrêté du Conseil général (R. Matti / R. Morand)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF de 471'437.- TTC pour la mise en conformité de l'enveloppe du bâtiment, chemin du Signolet 3 : arrêté du Conseil général (R. Morand / F. Christen)
7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 81'216.- TTC sur une durée de 5 ans (2016 à 2020) pour assurer l'exploitation de la déchetterie communale : décision (R. Matti)
8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Une commune – Une famille – Accueil d'une famille de réfugiés dans notre Commune » (F. Christen)
9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha) « Aménagement de la place de la gare : remise à l'ordre du jour » (R. Matti et R. Morand)
10. Position CM et décision CG sur le postulat PS (D. Bloch) « Places de stationnement à La Neuveville » (R. Matti et R. Morand)
11. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2016
12. Interventions parlementaires et développements
13. Questions simples et traitement
14. Communications

La séance sera suivie du souper de fin d'année servi à la Cave de Berne

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

Nouvelles de l'administration

Le Conseil-exécutif réitère son soutien au vote en deux temps

Les communes du Jura bernois qui souhaitent s'exprimer sur un éventuel changement de canton se prononceront en principe lors de deux scrutins distincts. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvé à l'intention du Grand Conseil sa proposition commune avec la Commission des institutions politiques et des relations extérieures.

Les députés débattront de la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB) lors de la session de janvier. Ce texte fixe la procédure applicable aux communes qui envisagent un vote pour déterminer si elles resteront dans le canton de Berne ou si elles seront transférées à la République et Canton du Jura.

Respect de la volonté des communes

Le Conseil-exécutif et la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) du Grand Conseil soutiennent le vote en deux temps. Cette procédure respecte la volonté des communes de Belprahon, Crémines, Grandval et Sorvilier de n'organiser une votation que si Moutier se prononce en faveur d'un changement de canton.

Selon le projet, les communes qui, à l'instar de Moutier, comptent s'exprimer sans condition sur leur éventuel départ du canton de Berne devront organiser la votation dans un délai d'une année à compter de l'entrée en vigueur de la LAJB. Les communes ayant déposé une demande conditionnée au résultat de ce premier scrutin pourront ensuite voter en connaissance de cause. La proposition commune du gouvernement bernois et de la CIRE prévoit un délai de trois mois pour la tenue de ce second scrutin. Quant au délai pour déposer une demande visant à organiser un vote selon la LAJB, il échoit la semaine prochaine, le 24 novembre 2015.

Si la LAJB entre en vigueur et qu'au moins une commune décide de changer de canton, Berne et le Jura devront négocier un concordat intercantonal. Ce texte, qui serait soumis simultanément aux corps électoraux bernois et jurassien et ensuite aux Chambres fédérales, réglerait les grandes lignes du transfert et la modification du territoire cantonal. Sur la base du concordat, les gouvernements bernois et jurassien détermineraient les détails du transfert.

Une utopie?
La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch

Nouvelles de l'administration

Le Conseil-exécutif réitère son soutien au vote en deux temps

Les communes du Jura bernois qui souhaitent s'exprimer sur un éventuel changement de canton se prononceront en principe lors de deux scrutins distincts. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvé à l'intention du Grand Conseil sa proposition commune avec la Commission des institutions politiques et des relations extérieures.

Les députés débattront de la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB) lors de la session de janvier. Ce texte fixe la procédure applicable aux communes qui envisagent un vote pour déterminer si elles resteront dans le canton de Berne ou si elles seront transférées à la République et Canton du Jura.

Respect de la volonté des communes

Le Conseil-exécutif et la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) du Grand Conseil soutiennent le vote en deux temps. Cette procédure respecte la volonté des communes de Belprahon, Crémines, Grandval et Sorvilier de n'organiser une votation que si Moutier se prononce en faveur d'un changement de canton.

Selon le projet, les communes qui, à l'instar de Moutier, comptent s'exprimer sans condition sur leur éventuel départ du canton de Berne devront organiser la votation dans un délai d'une année à compter de l'entrée en vigueur de la LAJB. Les communes ayant déposé une demande conditionnée au résultat de ce premier scrutin pourront ensuite voter en connaissance de cause. La proposition commune du gouvernement bernois et de la CIRE prévoit un délai de trois mois pour la tenue de ce second scrutin. Quant au délai pour déposer une demande visant à organiser un vote selon la LAJB, il échoit la semaine prochaine, le 24 novembre 2015.

Si la LAJB entre en vigueur et qu'au moins une commune décide de changer de canton, Berne et le Jura devront négocier un concordat intercantonal. Ce texte, qui serait soumis simultanément aux corps électoraux bernois et jurassien et ensuite aux Chambres fédérales, réglerait les grandes lignes du transfert et la modification du territoire cantonal. Sur la base du concordat, les gouvernements bernois et jurassien détermineraient les détails du transfert.

Les donneurs de sang SAUVENT DES VIES



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

NOVEMBRE
Lundis 23, 30
Samedi 28

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Commune mixte de Nods

MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernal est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de **baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle** afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrer les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

ÉPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME

Aux portes de l'hiver, nous rappelons que l'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne présente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Conseil communal

COUPE DE BOIS À LA PLACE DE PIQUE-NIQUE

Le Conseil communal informe les citoyens qu'une coupe de bois sera effectuée dans le courant du mois de décembre au nord de la place de pique-nique, en fonction de la météo.

L'accès à la place ainsi qu'au sentier se situant derrière celle-ci sera interdit au public. Nous prions les personnes de respecter les directives du personnel de chantier et la signalisation. Cette intervention a pour but de rajeunir la surface boisée et d'assainir le peuplement.

Les billes seront vendues. Les cimes et les branches seront en grande partie stockées puis déchiquetées en plaquettes pour approvisionner une centrale de chauffage à distance.

Merci de votre compréhension.

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Michèle Rossel, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Architecte, Zürcherstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Aménagement de deux appartements à usage de résidence principale dans le bâtiment existant sur RF 144 du ban de Nods, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 20.11.15

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Regina Ritsch, Case postale, 2554 Meisberg

Auteur du projet : M. Kurt Roschi, A + P architects Sàrl, Rue Adam-Göuffi 18, 2501 Bienne

Projet : Construction d'une maison familiale à usage de résidence principale, en bois de couleur gris-foncé ; Toit à un pan de verdure extensive, inclinaison 4.5%, sur RF 2397 (3451) du ban de Nods, Impasse des Jonquilles 1, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 20.11.15

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Contournement de Bienne par l'A5 : jonction d'Orpond approuvée

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé le projet définitif de la jonction complète d'Orpond du contournement de Bienne par l'A5. Les travaux débuteront en janvier prochain, l'objectif étant d'ouvrir la jonction à la circulation en 2017, en même temps que la branche Est du contournement. Le projet a été mis à l'enquête publique de décembre à janvier derniers. Les trois oppositions ont pu être réglées à l'amiable dans le cadre de la procédure d'approbation. Le projet approuvé inclut la réalisation d'un passage souterrain

pour les vélos à la route d'Orpond. Le coût de construction, passage souterrain compris, s'élève à près de 24 millions de francs, dont la plus grande partie (87%) est financée par la Confédération.

Renouvellement du conseil de la Fondation bernoise de crédit agricole

La Direction de l'économie publique a procédé à des nominations au sein du conseil de la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB), sur proposition du conseil lui-même. Organe suprême de la CAB, le conseil arrivera au terme de son mandat à la fin de l'année. Daniel Fritz Hauer (Schwarzenbourg) et Susanne Remund-Schenk (Rizenbach) y feront leur entrée pour remplacer Thomas Rychen (Weier im Emmental), actuel vice-président, et Elisabeth Reinmann (Graben), tous deux démissionnaires. Ulrich Stoller (Reichenbach), président, Etienne Klopfenstein (Corgémont), nommé à la vice-présidence, Heinz Engeloch (Wattenwil) et Christoph Fankhauser (Herzogenbuchsee) ont été reconduits.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.



MAINTIEN DE LA RESTRICTION D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Les quelques précipitations de ces dernières semaines n'ont malheureusement pas encore permis de reconstituer le niveau des nappes phréatiques qui reste nettement insuffisant, tout comme les réserves en eau du syndicat. Afin de pouvoir garantir un approvisionnement suffisant dans les prochaines semaines, nous demandons instamment à la population d'utiliser l'eau potable avec **modération**. Veuillez respecter cette information jusqu'à nouvel avis.

Merci de votre compréhension.

L'administration communale

ORGANISATION DE LA FÊTE VILLAGEOISE A LAMBOING EN 2016

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Lamboing en 2016, la commune est à la recherche de bénévoles et de sociétés prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, ou encore si vous avez des propositions de thèmes, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Pour ce mois novembre, les aînés de la commune vont se retrouver pour préparer Noël. Il y a deux dates de prévues, soit :

**Le mercredi 25 novembre 2015 à 15h00,
au complexe du Cheval Blanc de Lamboing**

**Le jeudi 26 novembre 2015 à 14h00,
à la Halle polyvalente de Prêles**

Nous vous rappelons que vous pouvez vous rendre indifféremment à l'une ou l'autre des rencontres.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Maria Béguelin au no 032 315 14 74 ou à Mme Francine Giauque au no 032 315 23 79.

Nous profitons de vous rappeler que le Noël des aînés aura lieu le mercredi 16 décembre 2015 au Complexe du Cheval Blanc de Lamboing.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing: Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

RAMASSAGE DES CROTTES DE CHIENS

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes et de **déposer impérativement les sachets dans une poubelle**. En effet, nous constatons que de nombreux sacs et crottes sont simplement abandonnés sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propres nos villages et leurs alentours.

L'administration communale

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

Lundi 23 novembre 2015 de 13h15 à 19h15
Rénovation de la Station transformatrice Village

La coupure concerne la Rte de Diesse, La Rouette, la Rte de Prêles, La Ravoye, Les Hirondelles, la Rte d'Orvin, Le Crêt et Sur le Crêt

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration



ASSEMBLÉE ORDINAIRE COMMUNE BOURGEOISE DE PRÊLES

Mardi 8 décembre 2015 à 20h15
Bâtiment administratif bourgeois
Ch. du Stand 3 à Prêles

Ordre du jour:

- Procès-verbal de la dernière assemblée
- Budget 2016
- Règlement d'organisation
 - Modification de l'article 50 alinéa 2
 - Modification des articles 30 alinéa 1 et 31 alinéa 1
- Informations du Conseil
- Camping Prêles SA
 - Approbation des comptes 2014
 - Budget 2016
 - Election d'un membre du Conseil d'Administration
- Divers

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT, PRELES

Comme chaque année, notre société invite les enfants du village à participer, avec leurs parents, à notre traditionnelle

FÊTE DE ST-NICOLAS

Vendredi 4 décembre 2015 au Stand de Tir de Prêles

Un cortège aux flambeaux partira de la Place du Village. Rendez-vous devant le bureau communal à 17h30. Chaque enfant recevra une torche pour illuminer son chemin (pensez à vous munir d'une lampe de poche pour le retour !). Les enfants seront accueillis au Stand par le Saint-Nicolas qui sera heureux de leur remettre un petit cadeau et écouter une jolie poésie ou un chant. Et pour réchauffer les cœurs et calmer les estomacs, du thé, du vin chaud, de la soupe ainsi que quelques friandises seront offerts !

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de retourner le talon d'inscription ci-dessous jusqu'au mardi 1^{er} décembre 2015 par courrier postal à Madame Perrot. Passé ce délai, nous ne garantissons plus pouvoir prendre votre inscription en considération.

Nous nous réjouissons de vous trouver très nombreux à cette rencontre.

Talon d'inscription à la fête de Saint-Nicolas du 4 décembre 2015

Nom et prénom des parents :

Adresse :

No de téléphone ou portable :

Prénom(s) et âge de(s) enfant(s) :

Commentaire à dire par St- Nicolas (facultatif) :
.....
.....
.....

A retourner à : Madame Carole Perrot / La Clé des Champs 2 / 2515 Prêles / (Informations aux 079 258 10 55)

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Léri et Arnaud Schertenleib, Fin de Forel 5, 2523 Lignièrès

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Gampelen

Propriétaires fonciers : Mme et M. Léri et Arnaud Schertenleib, Lignièrès

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage, parcelle no 2736, Le Rafour 10a, village de Prêles

Zone : H2

Dérogation : à l'art. 67 al.1 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 novembre au 20 décembre 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 novembre 2015

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme Nicole Buchser et M. Francis Rebetez, Sur le Souhait 17, Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Gampelen

Propriétaires fonciers : Mme N. Buchser et M. F. Rebetez, Prêles

Projet : Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures, parcelle no 2735, Le Rafour 10, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 novembre au 20 décembre 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 novembre 2015

Secrétariat communal

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAION

à l'Assemblée communale
du 25 novembre 2015
à 20h00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du règlement des cimetières de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

2. Approbation du règlement du service dentaire scolaire et de la contribution communale aux frais de traitement de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

3. Approbation du règlement d'organisation de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

4. Approbation du règlement de location des infrastructures scolaires de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

5. Approbation du règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

6. Approbation du règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

- a) Présentation du règlement
- b) Approbation du règlement

7. Abrogation du règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence de l'ancienne commune de Prêles et présentation de l'arrêté communal le remplaçant de la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation
- b) Approbation de l'abrogation

8. Informations du Conseil communal

9. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ou encore disponibles sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 23 octobre 2015

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

NOVEMBRE
Lundis 23, 30
Samedi 28

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Commune mixte de Nods

MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernal est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de **baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle** afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrer les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

ÉPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME

Aux portes de l'hiver, nous rappelons que l'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne présente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Conseil communal

COUPE DE BOIS À LA PLACE DE PIQUE-NIQUE

Le Conseil communal informe les citoyens qu'une coupe de bois sera effectuée dans le courant du mois de décembre au nord de la place de pique-nique, en fonction de la météo.

L'accès à la place ainsi qu'au sentier se situant derrière celle-ci sera interdit au public. Nous prions les personnes de respecter les directives du personnel de chantier et la signalisation. Cette intervention a pour but de rajeunir la surface boisée et d'assainir le peuplement.

Les billes seront vendues. Les cimes et les branches seront en grande partie stockées puis déchiquetées en plaquettes pour approvisionner une centrale de chauffage à distance.

Merci de votre compréhension.

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Michèle Rossel, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Architecte, Zürcherstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Aménagement de deux appartements à usage de résidence principale dans le bâtiment existant sur RF 144 du ban de Nods, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 20.11.15

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Regina Ritsch, Case postale, 2554 Meinisberg

Auteur du projet : M. Kurt Roschi, A + P architects Sàrl, Rue Adam-Göuffi 18, 2501 Bienne

Projet : Construction d'une maison familiale à usage de résidence principale, en bois de couleur gris-foncé ; Toit à un pan de verdure extensive, inclinaison 4.5%, sur RF 2397 (3451) du ban de Nods, Impasse des Jonquilles 1, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 20.11.15

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Contournement de Bienne par l'A5 : jonction d'Orpond approuvée

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a approuvé le projet définitif de la jonction complète d'Orpond du contournement de Bienne par l'A5. Les travaux débiteront en janvier prochain, l'objectif étant d'ouvrir la jonction à la circulation en 2017, en même temps que la branche Est du contournement. Le projet a été mis à l'enquête publique de décembre à janvier derniers. Les trois oppositions ont pu être réglées à l'amiable dans le cadre de la procédure d'approbation. Le projet approuvé inclut la réalisation d'un passage souterrain

pour les vélos à la route d'Orpond. Le coût de construction, passage souterrain compris, s'élève à près de 24 millions de francs, dont la plus grande partie (87%) est financée par la Confédération.

Renouvellement du conseil de la Fondation bernoise de crédit agricole

La Direction de l'économie publique a procédé à des nominations au sein du conseil de la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB), sur proposition du conseil lui-même. Organe suprême de la CAB, le conseil arrivera au terme de son mandat à la fin de l'année. Daniel Fritz Hauer (Schwarzenbourg) et Susanne Remund-Schenk (Rizenbach) y feront leur entrée pour remplacer Thomas Rychen (Weier im Emmental), actuel vice-président, et Elisabeth Reinmann (Graben), tous deux démissionnaires. Ulrich Stoller (Reichenbach), président, Etienne Klopfenstein (Corgémont), nommé à la vice-présidence, Heinz Engeloeh (Wattenwil) et Christoph Fankhauser (Herzogenbuchsee) ont été reconduits.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

16h catéchisme 11h

16h30 culte de l'enfance à la maison de paroisse

18h Répétition spectacle de Noël

Dimanche 22 novembre

10h Culte du Souvenir pour allumer des bougies d'espérance

John Ebbutt pasteur et Eléonore Landry, stagiaire

Lecture : Exode 3, 1-6 ; 1 Jean 3, 1-3

Cantiques : 49-11 ; 45-21 ; 48-01 ; 41-15

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 22. November

17.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst am Totensonntag/ Ewigkeitssonntag. Text: I Kor 15,38-44. Mit Miriam Vaucher (Orgel), den SchülerInnen der KUW 9, Pfrin. Brigitte Affolter, Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi.

Anschliessend : Apéro.

Amtswochen

16. bis 29. November: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99)

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

20h15 Assemblée générale de la paroisse

Dimanche 29 novembre

10h Messe à l'église paroissiale

1^{er} dimanche de l'Avent

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 22 novembre

Culte à Diesse, 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

Contes et magie

Vendredi 27 novembre de 19h00 à 20h00 à l'église de Diesse, des contes et de la magie pour se préparer à Noël

Assemblée de paroisse

Jeudi 3 décembre à 20h00, merci de votre présence

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Samedi 21 novembre

Nods, halle de gymnastique vente de paroisse de

11h - 17h. Concert apéritif par la fanfare Espérance

Nods-Diesse. Repas : Choucroute garnie 17. - Enfants:

9. - Artisanat, fleurs, littérature. Canapés, pains, tresses,

boules de Berlin, desserts maison. Grande tombola,

mise américaine, pêche miraculeuse.

Bienvenue à chacune et chacun

Dimanche 22 novembre

Diesse, 10h. Culte

Dimanche 29 novembre

Nods, 10h. Culte régional d'installation

de Mme Anne Noverraz, catéchète professionnelle

engagée à temps partiel dans les paroisses de Nods et Diesse.

Apéritif offert à l'issue du culte.

Bienvenue à toutes et tous.

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sausermireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (7^{ème} à 11^{ème} Harmos + familles) 19h00

chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18 ou 20h00,

salle de sport du Collège

Dimanche 22 novembre

10h00 Culte avec Pierre Amey

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Jeudi

Heure de Joie (8^{ème} à 11^{ème} Harmos) de 18h30 à 20h30,

chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 21 novembre - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur G. Grezet



Les Paroisses réformées
de La Neuveville et du Plateau

SOIRÉE CONTES ET MAGIE

A la veille du temps de l'Avent, les contes et la magie permettront aux petits et aux grands de passer un bon moment. L'émerveillement, le rire et la bonne humeur seront au rendez-vous !

Cordiale bienvenue aux enfants et aux familles !

Vendredi 27 novembre 19h00-20h00
église de Diesse

Soirée offerte et suivie d'une collation

Bienvenue à chacune et chacun !

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Tél 143
La Main Tendue

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mer-

credis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-

midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520

La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions les lundis : 16, 23 & 30 novembre de 20h à 21h30

à la salle de paroisse protestante chemin de la Raisse.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 28 novembre

Michel Neuville

Vendredi 11 décembre

Marc Aymon

Samedi 19 décembre

Vincent Kohler

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.